

## Extrait du registre des délibérations de la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Séance du 7 novembre 2023

**Objet : Elaboration du Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) du bassin de la Vie et du Jaunay - Phase 2 « Etat des lieux - diagnostic de territoire (Etude Hydrologie Milieux Usages Climat - HMUC) » : avis sur le choix des scénarios en période de basses eaux et hors période de basses eaux**

Le 7 novembre 2023 à 9 h 30, la Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay, dûment convoquée, s'est réunie à Givrand sous la présidence de M. Hervé BESSONNET ;

**Date de la convocation :** 30 octobre 2023

### **Etaient présents :**

#### ***Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (10 présents / 21 membres) :***

- Représentants des maires du département de la Vendée :
  - M. Stéphane BUFFETAUT, adjoint au maire d'Apremont
  - M. Louis-Marie GUILBAUD, adjoint au maire de Soullans
  - Mme Isabelle DURANTEAU, maire de Landevieille
  - M. Thierry RICARDEAU, maire de Saint-Christophe-du-Ligneron
  - M. Jean TESSIER, adjoint au maire de Saint-Julien-des-Landes
- M. Vincent PIPAUD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Jean BROSSARD, représentant du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération
- M. Hervé BESSONNET, président et représentant du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
- M. Lucien PRINCE, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau
- M. Jean CANTIN, représentant du Syndicat Mixte Vendée Eau

#### ***Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (7 présents / 13 membres) :***

- M. Yvonnick BARANGER, représentant de la Chambre d'agriculture Pays de la Loire - Vendée
- M. Pierre de MAISONNEUVE, président de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie
- M. Charles PONTOIZEAU, représentant l'Association syndicale des marais de la Vie
- M. Michel MORILLEAU, représentant de la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. Alain TREMBLAIS, représentant de l'association France Nature Environnement Vendée
- M. Amédée DUPOND, représentant de l'association Consommation Logement et Cadre de Vie
- M. Léopold PIETERS, représentant de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée



**Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (3 présents et 1 mandat / 7 membres) :**

- M. Jean-Claude DUBOS, représentant Mme la directrice de la délégation Maine-Loire-Océan de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- M. Mickaël BLOT, représentant Mme la directrice de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire, *ayant mandat de l'Office Français de la Biodiversité*
- M. Francis HAESSIG, représentant M. le directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée

**Etaient excusés ou absents :**

- M. François BLANCHET, conseiller régional de la région des Pays de la Loire
- M. Thomas PERROCHEAU, conseiller départemental du département de la Vendée
- M. Philippe CLAUTOUR, adjoint au maire d'Aizenay
- Mme Emmanuelle MAILLOCHEAU, adjointe au maire de Beaulieu-sous-la-Roche
- M. Francis ROBIN, conseiller municipal à Brétignolles-sur-Mer
- M. Sébastien GUILBAUD, conseiller municipal à Commequiers
- M. Philippe POUCKET, adjoint au maire de Givrand
- M. Jean-François PEROCHEAU, représentant de la Communauté de communes du Pays des Achards
- M. Jean-Yves DUPE, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- M. Bernard METAIREAU, représentant de la Communauté de communes Vie et Boulogne
- Mme Angie LEBOEUF, représentant de La Roche-sur-Yon Agglomération
- M. Jean-Claude LE BOURDONNEC, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- M. Hervé BREMAUD, président de l'association syndicale des marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez
- M. Jean-Luc BILLET, représentant de l'association syndicale des marais de Soullans et des Rouches
- M. Eric FOUQUET, représentant de l'antenne locale de Saint-Gilles-Croix-de-Vie du COREPEM des Pays de la Loire
- M. Robert DUPONT, représentant de l'association UFC-Que Choisir de Vendée
- M. Edouard DE LA BASSETIERE, représentant le Syndicat des propriétaires forestiers de la Vendée
- M. le préfet de la région Centre-Val de Loire, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne
- M. le préfet de la Vendée
- Mme la directrice régionale Pays de la Loire de l'Office Français de la Biodiversité, *ayant donné mandat à la DREAL Pays de la Loire*
- M. le directeur délégué à la mer et au littoral de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée.

Collège	En exercice	Présents	Pouvoirs	Votants
Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux	21	10	0	10
Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées	13	7	0	7
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics	7	3	1	4
<b>Total</b>	<b>41</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>21</b>

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Commission Locale de l'Eau s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en 2020-2021. Il en précise les différentes phases :

- la première phase a consisté en l'élaboration d'une feuille de route, validée par la CLE en juin 2021, puis transmise au Préfet de Région ;
- la deuxième phase s'est engagée en 2022 avec la réalisation d'une étude Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC) valant état des lieux – diagnostic de territoire préalable à l'élaboration du PTGE. L'étude, conduite sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, a été confiée au bureau d'étude CACG suite à un appel d'offres. Chaque phase de l'étude a fait l'objet d'une restitution en groupe de travail technique et à la commission gestion quantitative pour validation, puis d'une restitution en comité de pilotage (CLE élargie). Lors de cette réunion, les membres du COPIL ont souhaité un temps d'appropriation et la programmation d'une commission gestion quantitative pour analyser les conséquences de chaque scénario et débattre du choix en amont de la décision finale de la CLE. Une commission gestion quantitative s'est ainsi tenue le 20 octobre 2023 ;
- la troisième phase consistera en la co-construction des scénarios et l'identification d'un programme d'actions ;
- une fois le PTGE approuvé, la quatrième phase portera sur la mise en œuvre du PTGE.

Après avoir exposé les résultats de l'étude HMUC, Monsieur le Président propose de délibérer :

- en période de basses eaux (avril à octobre),
- hors période de basses eaux (novembre à mars).

**Pour la période de basses eaux (avril à octobre), l'avis de la CLE porte sur 3 scénarios présentant des valeurs de Débits Objectifs d'Etiage (DOE), traduits en Volumes Prélevables (VP) :**

- **Scénario 1 :**  
DOE = valeurs des débits biologiques borne basse ou valeurs des débits désinfluencés quinquennaux si les débits biologiques ne sont pas atteints, correspondant à un VP, à l'échelle du bassin, de 3,4 Mm<sup>3</sup>;
- **Scénario 2 :**  
DOE = valeurs des débits biologiques borne haute ou moyenne entre débits biologiques borne basse et débits désinfluencés quinquennaux ou valeurs des débits désinfluencés quinquennaux, correspondant à un VP à l'échelle du bassin, de 0 Mm<sup>3</sup>,
- **Scénario 3 :**  
DOE = valeurs des débits désinfluencés quinquennaux (débits « naturels » reconstitués), correspondant à un VP à l'échelle du bassin, de 0 Mm<sup>3</sup>.

La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, a voté :

Nombre de votants	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Abstentions
21	12 voix	6 voix	0 voix	3

**Le scénario 1 obtenant la majorité des voix, il est adopté pour la période de basses eaux.**

Le déficit quantitatif cumulé global actuel, en prenant en compte les valeurs de DOE du scénario 1, représente 300 000 m<sup>3</sup> et 3,5 Mm<sup>3</sup> de juin à octobre. Le déficit quantitatif global sur l'ensemble de la période de basses eaux, mis en évidence par l'étude HMUC, incite à ne pas autoriser le développement de nouveaux usages d'avril à octobre, même si du volume prélevable est disponible au printemps.

**Hors période de basses eaux (novembre à mars), l'avis de la Commission Locale de l'Eau doit porter sur le choix d'un débit plancher et d'une fraction prélevable (20 %, 40 % ou 60 % du débit plancher).** L'étude HMUC ayant démontré que le bassin versant présente un régime hivernal contrasté, il est possible d'adapter le débit maximum de prélèvement à 40 %, voire 60 %.

Monsieur le Président propose à la Commission Locale de l'Eau, pour la période de novembre à mars :

- de choisir un débit plancher à maintenir dans le cours d'eau égal au module,
- de fixer la fraction prélevable équivalente à 40 %.

**La Commission Locale de l'Eau, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Président  
de la Commission Locale de l'Eau,

Hervé BESSONNET